

D 24-11	L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « HOULGATE FESTIVAL ET BAIE DE SCÈNE ».	<p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY</p>
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Laurent LAEMLÉ informe les membres du conseil municipal que l'association « HOULGATE FESTIVAL ET BAIE DE SCÈNE », représentée par Jean-Michel MINGASSON, déplore un déficit dans son bilan financier de la saison 2023, lequel est lié notamment au retrait de certains partenaires du festival.

En geste de soutien à ce festival de qualité, très apprécié des Houlgatais, Catherine POULAIN propose aux membres du conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € afin de combler partiellement le déficit financier constaté.

Laurent LAEMLÉ informe de l'avis favorable des membres de la CATAC lors de la réunion du 13 février 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € au profit de l'association « HOULGATE FESTIVAL ET BAIE DE SCÈNE »,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.

